

Département de Seine et Marne

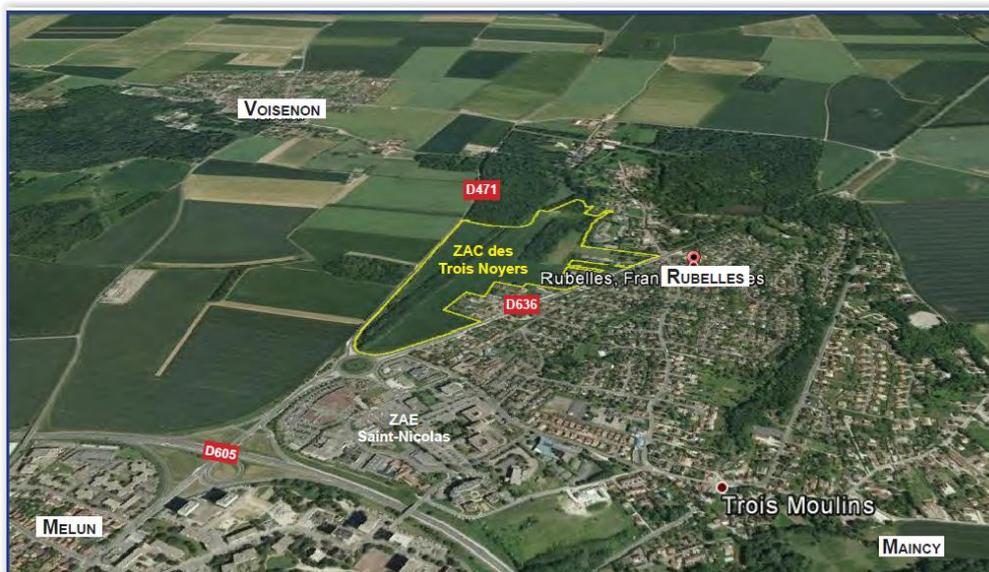
Commune de Rubelles

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Des Trois Noyers



quartier Les
trois noyers



PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

L'article R.311.7 du Code de l'Urbanisme prévoit que, lorsque le projet de programme des équipements publics comporte des éléments dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

Le projet de programme des équipements publics comprend :

- Les ouvrages d'infrastructures (espaces publics, espaces verts, noues de collecte, voiries et réseaux) ;
- l'extension et la restructuration du groupe scolaire, de la cantine et de la garderie communale
- des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage communale avec participation de l'aménageur, pour compléter ou améliorer les équipements existants. 2 000 m² de surface de plancher leur seront consacrés. Ils seront implantés au niveau de la pointe sud de la ZAC, à proximité du giratoire des Hautes Bornes. Ces ouvrages ont vocation à être intégrés au domaine public de la commune de Rubelles qui en assurera la gestion.
- Le traitement des intersections sur la RD 636: le quartier des 3 Noyers sera dans un premier temps raccordé par l'aménagement de deux intersections sur le RD 636. Les emprises nécessaires à des raccordements sur la RD 471 sont ménagés afin que ceux –ci puissent être réalisés parallèlement aux débouchés du projet d'aménagement des hautes bornes.

<i>Equipements prévus</i>	<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Gestionnaire</i>	<i>Coût de réalisation estimé</i>
Equipements d'infrastructure					
<p>1) Equipements publics d'infrastructure dans le périmètre de la concession d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de l'aménagement de l'allée royale ; - Création d'un parc urbain et d'espaces verts ; - Création des voies nécessaires à la desserte des parcelles destinées aux logements, aux commerces et aux équipements publics 	GME	GME	VILLE	VILLE	8 688 K€ HT
<p>2) Equipements publics d'infrastructures liés à la réalisation de la ZAC</p> <p>Aménagement de deux intersections sur la RD 636 pour permettre la desserte de l'opération</p>	GME	GME	Conseil Général 77	Conseil Général 77	598 k€ TTC
Equipements de superstructure					
Extension et restructuration du groupe scolaire, de la cantine et de la garderie communale	Commune	GME	VILLE	VILLE	3 000 K€ TTC
Construction d'un équipement public sur la parcelle Sud de la ZAC, et paysagement de la parcelle	Commune	VILLE (1500 k€ TTC) + GME (1000 k€ TTC)	VILLE	VILLE	2 500 K€ TTC